



Mauron Pierre, Berset Solange

Les Suisses de l'étranger pénalisés pour voter dans le canton de Fribourg ?

Cosignataires : ---

Date de dépôt : 17.08.15

CHA

Dépôt

Lors de sa séance du 12 août 2015, le Conseil fédéral a accepté les demandes des cantons de Genève, Lucerne, Bâle-Ville et Neuchâtel, relatives à l'utilisation du vote électronique à l'occasion de l'élection au Conseil national, mais a rejeté les demandes des cantons qui font partie du consortium « Vote électronique » (Zürich, Glaris, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie).

Le canton de Genève a développé son propre système, utilisé par les cantons de Bâle-Ville et Lucerne, alors que le canton de Neuchâtel a choisi la technologie de la société espagnole Scytl pour son système de vote électronique sécurisé Guichet Unique. Quant au consortium « Vote électronique » auquel s'est joint le canton de Fribourg, le choix s'est porté sur un logiciel privé Unisys développé, semble-t-il, aux Etats-Unis. Il y a donc trois systèmes qui cohabitent actuellement, deux privés et un entièrement public, soit la plateforme CHVote.

Selon les informations données par les médias, tous les électeurs suisses de l'étranger enregistrés dans les cantons de Genève, de Lucerne, de Bâle-Ville ou de Neuchâtel - soit quelque 34'000 personnes - pourront élire leurs représentants au Conseil national en votant par Internet. Cette solution ne sera toutefois pas à disposition des autres électeurs suisses de l'étranger enregistrés dans les 22 autres cantons. L'Organisation des Suisses de l'étranger nous indique sur son site internet qu'il y a plus de 142'000 Suisses de l'étranger inscrits sur un registre électoral. Or, plus de 100'000 d'entre eux ne pourront prendre part aux élections qu'en retournant à temps leur bulletin de vote, ce qui n'est pas chose aisée et freine drastiquement la participation des électeurs de l'étranger. Pour rappel, il y a environ 746'000 suisses vivant à l'étranger.

Le canton de Fribourg, qui entendait également offrir la possibilité à ses électeurs de voter électroniquement, s'est joint à huit cantons alémaniques pour utiliser une plateforme informatique développée par Unisys et utilisée pour la première fois par les Suisses de l'étranger du canton de Fribourg en 2010, selon l'Agefi du 12 août 2015. Cependant, suite à la votation du 8 mars 2015, certains risques ont été mis à jour lors de l'utilisation de cette plateforme. Ce manque de fiabilité a alors causé le rejet par le Conseil fédéral de la demande émanant de Fribourg.

En effet, début juillet, le consortium « Vote électronique » a informé la Chancellerie fédérale des résultats de l'audit externe qu'il avait fait exécuter : le système du consortium présente une faille en matière de protection du secret du vote. S'il est possible techniquement de résoudre ce problème, le temps manque toutefois pour le faire avant l'élection du Conseil national. Le système du consortium ne remplit en outre pas toutes les exigences fixées dans l'ordonnance de la Chancellerie fédérale sur le vote électronique, comme l'indique le Message du Conseil fédéral publié le 12 août 2015 sur le site internet de la Confédération.

Deux systèmes seulement de vote électronique seront donc utilisés lors de l'élection du Conseil national de 2015, l'un entièrement suisse et public, CHVote, développé, hébergé et exploité par le canton de Genève, système utilisé par les cantons de Lucerne et Bâle-Ville, et l'autre provenant

d'une société espagnole, choisi par le canton de Neuchâtel. Tant celui du canton de Genève que celui du canton de Neuchâtel font partie des systèmes de deuxième génération, lesquels permettent une vérification individuelle. Le recours à des codes personnalisés permettra aux électeurs de vérifier si leur vote a été transmis correctement.

Du point de vue du Conseil d'Etat genevois publié par la chancellerie d'Etat le 12 août 2015, CHvote est le seul système en Suisse à être entièrement indépendant vis-à-vis de sociétés privées. Le système échappe ainsi à des législations étrangères intrusives en matière de protection de la sphère privée des citoyens, à tout secret industriel privé et également à toute logique de développement lucratif. Grâce à son caractère public, CHvote est aussi transparent, ouvert et contrôlé par les citoyens. Après plus de onze ans d'utilisation, la plateforme genevoise a prouvé sur la durée sa parfaite fiabilité.

Au parlement fédéral, Christian Levrat et Christophe Darbellay sont déjà intervenus formellement ce printemps dans les deux chambres pour demander que le Conseil fédéral intervienne en faveur d'un système de vote électronique public et transparent. En effet, l'ensemble du code-source doit être accessible au public et les procédures doivent être transparentes.

Nos questions sont dès lors les suivantes :

1. Pourquoi le canton de Fribourg s'est-il allié avec le consortium « Vote électronique », à savoir huit cantons développant un système américain, plutôt qu'avec le canton de Genève qui a développé son propre système CHVote, entièrement public et transparent, qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années ?
 2. Combien le canton de Fribourg a-t-il déjà investi de francs dans le développement de ce programme, par sa participation au consortium, pour un système qui n'est pas reconnu par la Confédération ?
 3. Comment le canton de Fribourg peut-il tolérer un tel retard de développement de cet e-voting, alors que des cantons voisins ont obtenu l'aval de la confédération ?
 4. Combien aurait coûté, il y a quelques années, l'adoption du système genevois CHVote pour le canton de Fribourg, comme l'ont fait les cantons de Lucerne et Bâle-Ville, et combien coûterait aujourd'hui l'adoption de ce système CHVote ?
 5. Le canton de Fribourg ne devrait-il pas immédiatement quitter ce consortium et adopter le système CHvote genevois, afin que les « Suisses de l'étranger » fribourgeois puissent voter électroniquement lors de l'élection du Conseil national 2015 ? Si oui, qu'attend-il pour procéder au changement ?
 6. Le canton de Fribourg peut-il, le cas échéant, assurer que les « Suisses de l'étranger » pourront voter par voie électronique dans le canton de Fribourg lors des élections cantonales de 2016 ?
 7. Comment le canton de Fribourg peut-il favoriser le développement d'un logiciel par une société américaine, dont les codes-source demeureront opaques, plutôt que celui développé entièrement par l'administration genevoise, transparent et public ?
 8. Comment le Conseil d'Etat peut-il admettre que ses Suisses de l'étranger fribourgeois ne puissent pas voter de manière électronique en octobre prochain, alors que d'autres cantons pourront le faire ?
-